Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 07 - 80** - Séance du 09 juillet 2026

En exercice : **27**

Présents : **21**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Date de l'affichage : **02 juillet 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 9 juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; MATTEÏ Pauline ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; RICHARD Dominique ; LOMMERT Isabelle ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne ;

Excusé.e.s : MÉZIANI Nadia (pouv à HEURTEBIZE Hélène) ; HUBERT Stéphane (pouv à VIMONT Anne) ; GÉRARD Pierrick (pouv à MARCHERON Bertrand) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy) ; GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Secrétaire de séance : **Rémy GENDROT**

HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2022 et au moment de la forte augmentation du coût de l'énergie, une harmonisation des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public a été réfléchi et mis en place sur Rennes Métropole.

Un arrêté municipal en date du 7 décembre 2022 a été formalisé avec un réglage des horaires d'éclairage public ainsi :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_80-DE

	Centre Bourg	Autres rues & ZA
Semaine	Allumage - Extinction 6H15 - 22H00	Allumage - Extinction 6H15 - 22H00
Allumage Samedi matin	6H45	6H45
Allumage Dimanche matin	7h00	-
Extinction Vend & Sam / Dim	22H30 / 22h00	22H30 / 22H00

Il est proposé, à compter de la remise en fonctionnement de l'éclairage public à la mi-août 2026 de modifier ces horaires en étendant la durée d'allumage d'une demi-heure chaque soir pour donner le tableau ci-dessous :

	Centre Bourg	Autres rues & ZA
Semaine	Allumage - Extinction 6H15 - 22H30	Allumage - Extinction 6H15 - 22H30
Allumage Samedi matin	6H45	6H45
Allumage Dimanche matin	7h00	-
Extinction Vend & Sam / Dim	23H00 / 22h30	23H00 / 22H30

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à la majorité (abstention de Mme Anne Vicaire) :

- Valide la proposition des horaires d'éclairage publics comme proposé ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rémy GENDROT

Le Maire
Laurent PRIZÉ



